

Cofac



MUSIQUE



DANSE



THÉÂTRE



CIRQUE



PATRIMOINE



MUSÉES



CINÉMA
RADIO



FESTIVITÉS



ÊTRE ACTEUR DE LA CULTURE

Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication

TOUS ACTEURS DE LA CULTURE



20 ans de spectacles, de musique, de danse, de théâtre et de cirque, 20 ans de patrimoine restauré, 20 ans de fêtes. Ces vingt années sont autant de projets bâtis ensemble, de lien social, de transmission intergénérationnelle.

Non la Culture n'est pas qu'un supplément d'âme !

L'exigence démocratique qui s'impose aujourd'hui dans notre pays nous engage à chercher des solutions d'intérêt général. Faire que chacun ne soit plus consommateur de Culture mais acteur de la Culture. C'est l'une des solutions pour laquelle militent les associations culturelles. S'engager dans la vie de la cité par la Culture, c'est déjà s'engager dans la vie de la cité : être acteur de la vie culturelle, en ce que cela implique d'autonomie et de responsabilité de la personne, mais aussi de partage d'un langage commun, permet de renforcer le lien social et de donner du sens à nos vies. Les droits culturels n'annihilent pas les ambitions de la démocratisation culturelle, au contraire, ils la refondent. Ils ne fragilisent pas la démocratie, ils la renforcent.

Passer d'une Culture « pour tous » à une Culture « avec tous » ; permettre à chaque individu, à travers la Culture, de s'interroger sur le sens de l'intérêt général ; redonner à chacun la conscience qu'il n'y a qu'ensemble que nous pouvons faire société et déployer la Culture dans toute sa diversité... tels sont les enjeux du travail que nous poursuivons depuis 20 ans.

Je tiens à remercier ici tout particulièrement les millions de bénévoles qui rendent cette Culture vivante chaque jour partout sur le territoire, ainsi que les salariés de nos associations. Tous ensemble nous continuerons à relever ce défi, chaque jour, avec la même bienveillante énergie. Elle ne nous fait jamais défaut, parce qu'elle est collective.

Marie-Claire Martel
Présidente de la COFAC

ÊTRE ACTEUR DE LA CULTURE



www.cofac.asso.fr

La **Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC)** est née en 1999 d'une volonté de placer les associations culturelles et artistiques au cœur des débats et des projets de la société d'aujourd'hui, à la croisée des chemins du patrimoine et de la création, dans l'esprit de l'éducation populaire et comme acteurs essentiels du lien social.

Les fédérations qui rejoignent la COFAC recherchent l'intérêt général par le travail qu'elles mettent en œuvre autour de leurs intérêts collectifs et non pour leurs seuls intérêts propres.

Leur ambition militante est de sortir de l'isolement et de la fragmentation et de se doter ainsi d'une représentation collective.

Les fédérations et associations nationales réunies à la COFAC couvrent tous les champs culturels :



- **Spectacle vivant** : A Cœur Joie, Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique, Confédération Française des Batteries-Fanfares, Confédération Musicale de France, Fédération d'Associations de Théâtre Populaire, Fédération Française des Ecoles de Cirque, Fédération Française de l'Enseignement Artistique, Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation, Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné, Jeunesses Musicales de France, Union des Fanfares de France.
- **Patrimoine et musées** : Fédération des Écomusées et des Musées de Société, Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées, Patrimoine-Environnement, Union REMPART.
- **Cinéma** : Territoires et Cinéma.
- **Éducation populaire** généraliste ayant une activité autour de la Culture : Confédération Nationale des Foyers Ruraux, Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, Fédération Sportive et Culturelle de France, La Ligue de l'Enseignement, Peuple et Culture.
- **Organisateurs de festivités** : Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques et Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités.



© Emile Zeizig, *La tempête* de William Shakespeare
Traduction de Dorothee Zumstein - Mise en scène de Dominique Lardenois
au théâtre de Privas : 8500 habitants, 6400 spectateurs !



© Emile Zeizig, *Charivari* à Villeurbanne
Plusieurs milliers de participants, ici le Conservatoire de Villeurbanne



La COFAC réunit en 2018, 23 fédérations représentant 40 000 associations. Tous ses membres ont une structure associative bénévole qu'elles soient employées ou non, et respectent tout à la fois les critères de non lucrativité, et de gestion désintéressée. Elles ont des structures de fonctionnement ouvertes et sont indépendantes vis à vis des pouvoirs publics.

La COFAC est l'interlocuteur des pouvoirs publics sur le territoire. Elle participe à la co-construction des politiques culturelles à l'échelle régionale, départementale et locale. Les Cofac régionales sont présentes en Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et elle dispose de délégués régionaux dans toutes les autres régions.

En 2008, la COFAC a signé une convention de partenariat avec l'association Opale dans le cadre des missions et actions du CRDLA Culture.

La COFAC représente les associations culturelles et artistiques au Mouvement associatif.

PASSER D'UNE CULTURE « POUR TOUS » À LA CULTURE « AVEC TOUS »

La vitalité culturelle des territoires s'exprime à travers les 269 000 associations culturelles qui transmettent, créent, innovent, permettent l'émancipation et renforcent le lien social. Présentes dans tous les domaines culturels et artistiques (patrimoine bâti, musées, théâtre, musique, danse, cirque, cinéma, radio et télévision participatives, éducation populaire...), elles sont la Culture vivante de notre pays. Par la liberté d'association citoyenne qui est la base de leur fonctionnement et de leur projet associatif, les associations rendent concrets les droits culturels et travaillent à mettre en œuvre les Objectifs du Développement Durable : l'ODD 4 (Éducation et Culture), l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), l'ODD 11 (Villes et communautés durables) et elles participent de l'ODD 17, inscrites à l'Agenda 2030 du développement durable de l'ONU.

En application des Droits culturels, la COFAC fait ainsi entendre la voix des citoyens qui s'impliquent dans la société au travers des associations de Culture.

La COFAC assure certaines des fonctions transverses pour ses membres et l'ensemble des associations culturelles notamment dans les domaines juridiques, fiscaux, d'ingénierie, de formation des bénévoles, du plaidoyer et de transformation des modèles économiques. Elle travaille sur le rôle et l'impact sociétal des associations, les enjeux et les impacts des politiques culturelles sur les associations, sur la transformation de leurs modèles économiques, le financement des associations et l'ESS, sur l'éducation artistique et culturelle pour tous tout au long de la vie et les liens entre Éducation culturelle et artistique, Enseignement artistique spécialisé et Éducation populaire; les pratiques artistiques en amateur; la démocratisation de la Culture, l'étude des publics et des non publics des Associations; les dynamiques associatives, la structuration associative, l'innovation sociale; les fractures culturelles territoriales; l'égalité des sexes; la place des jeunes...

De plus, l'intérêt de la COFAC réside, à la fois, dans sa dimension démocratique visible de **porte-parole du secteur associatif culturel organisé**, mais également dans la **structuration du monde associatif dans son ensemble autour de la Culture**. En effet, la COFAC a permis de renforcer le dialogue entre fédérations situées dans des champs associatifs différents, au sein du Mouvement associatif, qui se retrouvent autour d'enjeux collectifs communs avec l'ambition de les travailler, toujours dans le souci de l'intérêt général et, qui utilisent la Culture comme moyen au service de leur projet propre. La COFAC met également en lien l'ensemble des familles de l'Économie Sociale et Solidaire autour de la Culture à travers le projet des Rencontres Culture. Elle participe à l'émergence d'une véritable démocratie culturelle.

L'UTILITÉ SOCIALE ET L'IMPACT SOCIÉTAL DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET LEUR CONTRIBUTION À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La Culture et la créativité, utilisées dans un objectif social, contribuent au Développement Durable de nos sociétés: intégration sociale, cohésion sociale, renforcement de compétences de publics exclus, etc. En France, ce rôle est plus joué par les associations que par les entreprises culturelles qui privilégient la production de contenus. Les associations culturelles contribuent à la vitalité du pays par l'initiation de projets et font vivre la Culture dans toute sa diversité. Elles contribuent au développement du lien social et de la citoyenneté, au développement de la personne. Elles contribuent aussi à l'aménagement, à la valorisation et à la cohésion des territoires

ainsi qu'au développement économique, pour une économie sociale et solidaire de proximité, non délocalisable et qui profite à tous. Elles constituent ainsi une richesse non monétaire inestimable et ont un fort impact en terme d'emploi.

LES ASSOCIATIONS, ACTRICES DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE : UN RÔLE ESSENTIEL

Les associations contribuent à l'émancipation de la personne par son inscription dans le passé, le présent et le futur. Elles lui permettent ainsi de se construire tout au long de sa vie. Ainsi l'éducation artistique et culturelle (EAC) est aussi portée par les associations culturelles qui offrent chaque jour des occasions de Culture à des millions de personnes en France, embauchent des milliers d'intervenants professionnels et contribuent largement à atteindre les objectifs du service public culturel. Elles participent à une politique d'EAC s'adressant au citoyen, notamment adulte, tout au long de son parcours de vie. Souvent pionnière, cette conception de l'EAC utilise une grande diversité de modes de transmission et contribue au renouvellement de ceux-ci.

Les Droits culturels sont l'un des Droits humains, indissociables des autres. En termes de politiques culturelles, ils se déploient par :

La liberté de création et de diffusion

La liberté de participer à la vie culturelle

La liberté de participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques culturelles

© Emile Zeizig, *Philoctète de Sophocle*
Mise en scène L. Armand. Cie Les Desaxés-Théâtre



© Brian Burton-Arsenault



© Emile Zeizig, *Les vieillards* - Texte, scénographie et mise en scène : Lionel Armand. - Les Désaxés Théâtre. Le travail du personnel dans les EPAD

UN ESSOR INCONTESTABLE DES PRATIQUES CULTURELLES EN AMATEUR

La pratique culturelle et/ou artistique en amateur est une source de découverte d'un art et d'ouverture, d'émancipation, de développement personnel et de lien social.

Les associations sont des lieux privilégiés pour le développement des pratiques en amateur, qui peuvent être d'excellence, partout sur le territoire. Amateurs et professionnels s'y croisent et l'accompagnement de ces pratiques contribuent à l'emploi du secteur et à l'économie du territoire. Elle défend un amateurat respectueux des pratiques et des fonctions de chacun.

Elles permettent de passer d'une Culture « pour tous » à une Culture « avec tous ».



Cofac

La COFAC défend une éducation artistique et culturelle ouverte et conforme à la conception de l'UNESCO et qui met en avant :

- Le parcours personnel des individus.
- Le principe de formation tout au long de la vie dans une perspective d'éducation formelle, informelle et non formelle.
- La participation active à l'EAC, dans un engagement volontaire, qui correspond à une aspiration individuelle ou collective à se former, sans qu'il n'y ait de cadre obligatoire ou de programme à dispenser.
- La multiplicité des formes de transmission de la Culture, pour donner le choix.
- La complémentarité avec l'offre institutionnelle culturelle, localisée majoritairement dans les centres des grandes villes et inégalement accessibles, « territorialement et sociologiquement », les associations sont présentes partout sur le territoire et souffrent moins de « l'effet du seuil ». L'articulation entre les offres, publique et associative, est nécessaire à l'aboutissement de la généralisation de l'EAC sur le territoire et à une démocratisation réelle de la Culture.
- Les finalités plurielles de l'EAC et la multiplicité des effets produits.

SOMMAIRE

MEMBRES DE LA COFAC

A Cœur Joie	p.10
Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique	p.11
Confédération Française des Batteries & Fanfares	p.12
Confédération Musicale de France	p.13
Confédération Nationale des Foyers Ruraux	p.14
Fédération d'Associations de Théâtre Populaire	p.15
Fédération des Écomusées et des Musées de Société	p.16
Fédération Française de l'Enseignement Artistique	p.17
Fédération Française des Ecoles de Cirque	p.18
Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques	p.19
Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture	p.20
Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées	p.21
Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités	p.22
Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation	p.23
Fédération Sportive et Culturelle de France	p.24
Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné	p.25
JM France	p.26
La Ligue de l'Enseignement	p.27
Patrimoine-Environnement	p.28
Peuple et Culture	p.29
Territoires et Cinéma	p.30
Union des Fanfares de France	p.31
Union REMPART	p.32



CHORALIES, MOI AUSSI !



www.choralies.org

Fondée par César Geoffroy en 1948 à Lyon, A Cœur Joie est une association culturelle reconnue d'utilité publique en 1976, agréée par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère Jeunesse et Sports

À Cœur Joie rassemble en France plus de 400 chorales. 10 000 choristes sont ainsi répartis dans des chœurs d'enfants, de jeunes et d'adultes.

À Cœur Joie a essaimé dans plusieurs pays francophones (Belgique, Suisse, Québec,

Maroc, Liban, République Démocratique du Congo), mais aussi en Angleterre, Allemagne, Roumanie, la Côte d'Ivoire. Un conseil international en définit les différentes actions.

À Cœur Joie est co-fondateur d'Europa Cantat (www.europeanchoralassociation.org), organisation réunissant une quarantaine de structures chorales européennes, et de la Fédération Internationale pour la Musique Chorale (www.ifcm.net), présente sur tous les continents. L'association À Cœur Joie, c'est aussi une multitude de projets, d'actions et de productions chorales organisées par les associations régionales membres. Nous les appelons pôles et territoires dans notre langage interne.

A Cœur Joie est ouvert à tous, des débutants aux plus expérimentés, de tous âges, avec pour ambition la pratique de toutes les musiques, du folklore au jazz, des polyphonies de la Renaissance aux créations contemporaines. A Cœur Joie c'est aussi la formation des choristes et des chefs de chœur, des stages régionaux et nationaux, de grandes manifestations annuelles et des événements exceptionnels comme les Choralies dont la 23^e édition aura lieu en août 2019 : 4 000 choristes du monde entier pendant 10 jours à Vaison-la-Romaine.



© Guy Martin - Chant commun aux Choralies de Vaison la Romaine 2016

POUR L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE L'ART DU THÉÂTRE SUR TOUS LES TERRITOIRES



www.anpad.fr



L'anPad (Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique) est une association créée en 1986 qui regroupe des Artistes-Enseignants transmettant l'art du Théâtre ; ces pédagogues travaillant aussi bien dans des établissements publics d'enseignement artistiques (Conservatoires : CRR, CRD, CRI, CRC) que dans les écoles agréées par le Ministère de la Culture.

L'anPad regroupe à ce jour près de 230 adhérents sur toute la France. L'association s'est fixée pour mission de :

- Promouvoir l'enseignement public de l'art du théâtre sur l'ensemble du territoire
- Créer des liens entre pédagogues, domaines artistiques et établissements d'enseignement en développant des partenariats actifs
- Questionner les pratiques pédagogiques multiples
- Favoriser les échanges avec les institutions locales, régionales, nationales et internationales
- Encourager la structuration de l'enseignement du théâtre en France, à travers notamment, la mise en place de diplômes nationaux et d'équivalence européenne
- Contribuer à une réflexion sur la formation initiale et continue des Artistes-Enseignants.

L'anPad participe aux débats qui tournent autour de la culture et du développement des pratiques artistiques à tous les niveaux (éveil, initiation, professionnalisation...) notamment dans le cadre de la décentralisation.

FAVORISER LA PRATIQUE MUSICALE AMATEUR ! BATTERIE-FANFARE, BANDA, FANFARE, PERCUSSIONS...



www.batterie-fanfare.fr



© Communication CFBF

La Confédération Française des Batteries-Fanfares est née en 1980. Depuis sa création, la CFBF œuvre au développement et progrès technique des formations musicales populaires et en particulier les batteries-fanfares. Ce travail patient permet aujourd'hui l'essor d'un orchestre bien dans son temps, dont les fondements associatifs d'éducation populaire et d'accès à la culture pour tous sont indéniables.

Soutenue par le Ministère de la Culture par une convention pluriannuelle, la CFBF décline son projet associatif en outils concrets avec comme priorité l'action musicale. Celle-ci repose sur 36 propositions faites aux sociétés pour les aider à recruter, former et progresser musicalement.

Ces propositions s'articulent autour de quatre « piliers » clairement identifiés : sensibilisation – formation – création – diffusion et des outils simples :

- Journée d'Accompagnement Pédagogique et Artistique (JAPA), pour aider l'association à mieux structurer sa réflexion et son projet associatif.
- Stages nationaux de formation à l'éveil musical et à l'encadrement des pratiques orchestrales. C'est un besoin vital pour nos associations.
- Une revue trimestrielle de 28 pages, un site et tous moyens de partager les expériences.

L'année 2019 verra l'offre CFBF s'étendre aux fanfares, bandas et ensembles de percussions divers. Une bonne façon de replacer la batterie-fanfare comme une spécificité bien intégrée dans un champ culturel plus vaste de pratiques musicales festives, jouées et populaires au sens le plus noble qui soit.

VIVRE LA MUSIQUE ENSEMBLE !



www.cmf-musique.org

La CMF, association reconnue d'utilité publique, regroupe 112 délégations départementales et régionales, plus de 1 000 établissements d'enseignement artistique et près de 4 000 ensembles musicaux de toutes formes et effectifs représentant 300 000 adhérents.

Unique fédération en France à réunir enseignement et pratique amateur, portée par plus de 200 bénévoles et une équipe de permanents, la CMF a développé depuis 160 ans une vraie connaissance du secteur musical.

Centre ressources, conventionnée avec le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale, la CMF favorise le développement et le rayonnement de la pratique musicale par l'enseignement, la formation, la création et la diffusion.

NOS VALEURS

- Promouvoir les valeurs de la citoyenneté et de la démocratie culturelle
- Valoriser l'innovation et la création artistique et pédagogique
- Préserver et transmettre le patrimoine musical

NOS MISSIONS

- Représenter les associations dans les instances nationales et internationales
- Favoriser les réseaux d'enseignement en vue d'un maillage territorial qui facilite l'accès à la pratique artistique et notamment collective
- Soutenir l'emploi et la professionnalisation des encadrants des pratiques musicales amateurs
- Valoriser la documentation musicale par l'établissement d'un catalogue libre et collaboratif
- Participer à l'élaboration des textes réglementaires et d'orientation de l'État
- Soutenir la création artistique par des commandes à des compositeurs
- Informer ses adhérents et les publics amateurs ou professionnels
- Organiser des événements culturels



TISSEURS DE LIEN SOCIAL, TISSEURS DE LIEN RURAL



www.foyersruraux.org

Fondée en 1946 la Confédération Nationale des Foyers Ruraux est un grand mouvement d'éducation populaire. Les foyers ruraux donnent vie aux territoires grâce à un maillage favorable aux actions culturelles de proximité et à l'engagement des habitants.



© Christophe Seureau

QU'EST-CE QU'UN FOYER RURAL ?

Un foyer rural est une association qui anime le monde rural tout au long de l'année. Porté par des valeurs de solidarité, d'engagement, de respect et de partage il mène des actions culturelles, sportives ou de loisirs pour contribuer au bien-vivre ensemble.

Les foyers ruraux font de l'action culturelle et artistique un outil du lien social à travers des aventures collectives construites avec les habitants. Pour réussir le mariage délicat de la culture et de la ruralité, ils s'appuient sur l'éducation populaire afin d'expérimenter concrètement la capacité d'agir ensemble pour faire-vivre, enrichir et cultiver les territoires ruraux marqués par l'éloignement des grands pôles culturels.

LEURS ACTIONS

Saisons culturelles, festivals itinérants, ateliers de pratiques en amateurs, résidences artistiques, pratiques éducatives, stages de savoir-faire, universités rurales, diffusion hors les murs, scènes ouvertes ...

Et ce, en s'appuyant sur tous les champs culturels !

LE RÉSEAU DES FOYERS RURAUX

- 180 000 adhérents,
- 2 200 associations,
- 64 fédérations départementales et régionales,
- 1 confédération

TOUS SPECTACTEURS POUR UN THÉÂTRE POPULAIRE



www.fatp.fr

La Fatp fédère aujourd'hui quinze associations animées par des bénévoles militants représentant le public. Elles se réfèrent à la notion d'éducation et de théâtre populaire dans le sillage de Jean Vilar. Elles ont pour philosophie que la culture n'est pas le privilège de quelques-uns mais qu'elle doit être mise à la portée de tous.



© Bernard Faure, George Kaplan

En 1966, elles se regroupent au sein de la fédération, lieu d'échange, de ressources et de coordination des actions en faveur du théâtre populaire. En 1987, la Fatp élargit son champ d'action : elle coproduit chaque année un spectacle dramatique jamais monté issu d'un texte écrit par un auteur francophone vivant. Cette action est aidée par une subvention du Ministère de la Culture et débouche sur une tournée accueillie par les associations qui ont participé à son choix.

L'histoire des ATP et de la Fatp a été écrite par J.-O. Durand dans deux livres publiés à vingt années de distance, *Tous Spectateurs* (Éditions de l'Aube - 1992), *De la Rébellion à la Résistance* (Les Solitaires intempestifs - 2012).

Indépendantes, aidées par les collectivités territoriales, l'Onda, des Drac, elles programment en région des spectacles professionnels et ont pour but :

- de regrouper les spectateurs autour d'œuvres d'écriture contemporaine ou du répertoire qui renouvellent les formes dramatiques ;
- de proposer une grande diversité de choix en complément des programmations institutionnelles.

HOMMES TERRITOIRES PATRIMOINES EN AVANT LA MÉMOIRE !



www.fems.asso.fr

La FEMS est un réseau d'établissements patrimoniaux innovants, à but non lucratif, impliqués dans l'économie sociale et solidaire et le développement local.

Le réseau fédère des structures plaçant l'homme et le territoire au centre de leur projet et s'intéressant aux faits de société tels que l'évolution du monde rural, les cultures urbaines, la recomposition des territoires, le développement durable...

NOS VALEURS

- **La transmission** : Nos membres ont au cœur de leur projet la transmission des patrimoines à un large public avec des actions spécifiques en direction des jeunes.



- **La mise en débat** : Nos structures ont pour mission de susciter le questionnement et de donner des clés de compréhension sur les patrimoines et l'évolution des territoires.
- **L'économie sociale et solidaire** : Acteurs à part entière de l'économie touristique, nos musées participent à un développement raisonné de leur territoire par le maintien d'activités et d'emplois dans les zones rurales et accompagnent les mutations des territoires urbains.
- **Le développement durable** : Précurseurs depuis 30 ans dans ce domaine, notre réseau sensibilise la population à son environnement. Il crée du lien social à travers des actions participatives avec les habitants.

NOS MISSIONS

- Animation du réseau d'établissements patrimoniaux
- Réflexions et formations sur nos pratiques muséales
- Renforcement de la reconnaissance des écomusées et musées de société et de leur philosophie
- Veille documentaire et mise en échange

La FEMS réalise pour les structures culturelles et touristiques des formations, expertises et audits.

LA FFEA FAIT ENTENDRE SA VOIX POUR PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT ET LES PRATIQUES ARTISTIQUES



www.federation-ffea.fr

La FFEA, présidée par le chef d'orchestre et musicologue André Peyrègne, ancien directeur du conservatoire de Nice, regroupe plus de sept cents écoles et conservatoires en France, au Luxembourg, à Monaco, ainsi qu'au Liban et en Côte d'Ivoire. Cela représente quelque deux cent cinquante mille élèves.



© Schnapps201

La FFEA est, de plus, la seule association ou fédération française à adhérer à l'European Music School Union, laquelle regroupe 6000 écoles à travers l'Europe, et dont le président, Philippe Dalarun, est également vice-président de la FFEA.

La FFEA s'emploie à :

- Défendre l'existence et la qualité des établissements d'enseignement artistique.
- Créer un lien entre eux et valoriser leurs actions.
- Contribuer à l'élaboration des textes réglementaires et d'orientation de l'État.
- Harmoniser les niveaux d'enseignement sur tout le territoire français.
- Participer à des événements culturels en France et à l'étranger.

- Être un lieu permanent de réflexion pédagogique.
- Concilier un enseignement artistique spécialisé avec l'éducation artistique et culturelle.

La FFEA organise les Défis FFEA, une aide financière visant à récompenser dans chaque région un projet de spectacle au caractère innovant, pluridisciplinaire, mettant en valeur le patrimoine et les acteurs artistiques régionaux.

Tout cela permet à la FFEA d'être sans cesse au cœur de l'action pédagogique et artistique dans toutes les régions de France.

LE CIRQUE EST UN ART, IL S'ENSEIGNE DANS LE RESPECT DE LA PERSONNE



www.ffec.asso.fr



Fondée il y a trente ans, la FFEC est le réseau national des écoles de cirque. Elle développe et structure l'enseignement du cirque pour la pratique amateur et professionnelle (artistique et pédagogique). Elle réunit 12 fédérations régionales et 142 écoles soit 27 000 licenciés qui pratiquent régulièrement les arts du cirque.

La fédération accompagne les écoles de cirque dans une démarche qualité garantissant aux élèves et aux partenaires un enseignement dans « le respect de la personne », définit selon un cahier des charges exigeant en matière de pédagogie, santé, sécurité, formation et administration.

Organe représentatif des écoles de cirque, la FFEC est l'interlocuteur de référence pour les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale. Elle participe notamment à la mise en place de diplômes spécifiques à l'encadrement du cirque. Aux côtés des partenaires du secteur, la fédération œuvre pour le développement et la consolidation des arts du cirque en France.

Centre de ressources, la FFEC développe des publications éditoriales destinées au réseau des écoles et au grand public.

Elle est également fortement engagée au niveau européen en tant que membre fondateur d'EYCO (Confédération européenne des écoles de cirque de pratique amateur) et membre associé de la FEDEC (Fédération Européenne des Ecoles de Cirque Professionnelles).

La FFEC est soutenue par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale et par le programme Erasmus+ de la Commission Européenne.

LA FFFSH..., UNE AVENTURE HUMAINE



www.fffs.eu

La FFFSH a pour vocation de rassembler, dans un même état d'esprit d'amitié et d'efficacité, toutes les structures françaises, associatives ou communales, organisatrices ou prestataires de fêtes et de spectacles historiques vivants.

Tous ont pour but d'animer, de mettre en valeur, de promouvoir le patrimoine historique, architectural et humain de leur territoire. Dotée d'un portail internet, la fffsh favorise ainsi largement la promotion des fêtes et spectacles historiques adhérentes, des prestataires artistiques et techniques, aussi bien en France qu'à l'étranger grâce à un référencement efficace. Un accès spécifique et sécurisé, réservé aux adhérents, permet à chacun d'obtenir des informations internes.

La FFFSH est reconnue, au plan national, pour ses actions en faveur d'une qualité optimum des manifestations de ses adhérents.

Un partenariat a été conclu avec le Secrétariat d'État au Tourisme en vue de labellisations « Qualité Tourisme » de ses manifestations et une procédure de reconnaissance par le Ministère de la Culture est en cours.

La FFFSH c'est un réseau d'amitié, de partage d'expériences, de participation à la même « aventure humaine », la réunion de tous les membres de la « famille » engagés dans ces paris fous, ceux d'animer, par des fêtes ou des spectacles historiques vivants, notre patrimoine. Par les réunions régionales, par le congrès annuel, par les visites à d'autres adhérents facilitées par la « carte fédérale », chacun peut partager les expériences des autres et confirmer cette appartenance.



POUR DESSINER ENSEMBLE LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN



www.ffmjc.org

La Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture est une fédération d'éducation populaire créée en 1948. Elle fédère des associations locales, départementales et régionales, laïques et indépendantes, qui sont des espaces de liberté ouverts et des lieux d'expression des citoyens.

La FFMJC réunit aujourd'hui plus de 400 MJC dans 11 régions en Métropole et 3 en Outre-Mer, ce qui représente plus de 100 000 adhérents et plus d'1 million d'usagers. 500 000 jeunes sont engagés dans des projets et les actions des MJC.



© « Alain Millard pour La Maison-Phare, Dijon / Tous dehors – Place Fontaine d'Ouche ».

UN RÉSEAU NATIONAL D'AMIS POUR LES MUSÉES



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AMIS DE MUSÉES

www.amis-musees.fr

La Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées, créée en 1973, rassemble aujourd'hui 300 associations d'Amis de musées en France qui contribuent à l'éducation culturelle et artistique de tous, par des actions éducatives (conférences, cours d'histoire de l'art, visites, ateliers pour les jeunes...) et philanthropiques (dons aux musées).

Fort de son réseau sur tout le territoire, la FFSAM représente et défend le rôle des associations d'Amis de musées auprès des différentes institutions et administrations. Elle est membre du Haut Conseil des musées de France, partenaire du Ministère de la Culture, et participe à différentes organisations représentatives du secteur culturel et du patrimoine.

La FFSAM communique sur les actions des Amis de Musées par le biais de sa revue fédérale *L'Ami de Musée*. Celle-ci rend compte des initiatives des associations pour la diffusion de la culture auprès de tous les publics, et présente des dossiers thématiques sur l'actualité et l'avenir des musées. En proposant un espace à chaque



© C. Lancien, C. Loisel / Réunion des Musées Métropolitains Rouen Normandie

association sur son site internet, la FFSAM offre également aux Amis de musées une meilleure visibilité, y compris au niveau national.

La FFSAM conseille les associations en cours de création, informe ses membres sur les bonnes pratiques associatives et les accompagne sur différents projets comme la création de sections jeunes adultes au sein de leurs associations.

Être membre de la FFSAM c'est appartenir à un réseau d'Amis de Musées, créer des liens et échanger sur les actions et expériences des uns et des autres, au niveau national et régional dans le cadre des groupements régionaux initiés par la FFSAM.

ENSEMBLE, UNISSONS NOS FORCES, POUR QUE VIVENT NOS FÊTES !



www.fncof.com



57^e carnaval des Gais Lurons de Vitré (35)

La Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités, association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1929, est le porte-drapeau des initiatives et traditions festives françaises.

Sa vocation est d'être à l'écoute, de soutenir et d'aider les organisateurs dans la mise en œuvre d'animations et d'événements festifs et culturels, artistiques, récréatifs, ou de loisirs, à travers tous les territoires nationaux.

La FNCOF compte plus de 2 500 structures adhérentes (Comités des fêtes, Collectivités, Offices de tourisme, Organismes de festival, associations artistiques, sportives, culturelles), soit environ 150 000 bénévoles œuvrant quotidiennement pour l'organisation de fêtes.

La FNCOF offre à ses membres différents services afin de satisfaire à un ensemble d'impératifs administratifs propres aux organisations festives, et répondre à l'inflation juridique et l'augmentation des contraintes administratives qui pèsent sur les organisateurs d'événements.

La FNCOF met également en relation les organisateurs avec les artistes et prestataires de la fête. Ces derniers peuvent ainsi se faire connaître à travers nos différents supports de communication ou nos congrès.

La FNCOF est aussi une organisation représentative auprès des instances, publiques ou semi-publiques. Elle participe régulièrement à des groupes de travail (SACEM, GUSO, Ministère de la Culture, etc.) afin de contribuer de manière concrète au soutien de la vie associative française et participer activement au développement des fêtes et festivals en France.

AMATEURS, LA PASSION DU THÉÂTRE



www.fncta.fr

La Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre amateur et d'Animation rassemble, depuis 1907, ceux qui partagent, au sein de troupes et d'associations, la passion du théâtre et le plaisir de jouer ensemble. Elle réunit aujourd'hui 20 000 praticiens, 1 700 troupes et 150 festivals et rencontres de théâtre amateur.

Réseau associatif national entièrement consacré au théâtre amateur, avec 15 Unions Régionales et 44 Comités Départementaux, la FNCTA s'inscrit dans la filiation entre théâtre et Éducation Populaire et considère que la pratique théâtrale est une activité déterminante dans la construction de l'individu et du citoyen.

La FNCTA facilite le développement de la pratique théâtrale, dès le plus jeune âge, dans la diversité de ses formes, sur tous les territoires et pour tous les publics, dans une exigence de créativité artistique et technique.

Elle propose des événements à portée locale ou nationale (rencontres, festivals, Masque d'Or, Prix Charles Dullin...).

Centre de ressources unique au service des compagnies en amateur, la FNCTA participe au développement et à la diffusion du répertoire par la mise à disposition des œuvres contemporaines (rencontres avec les auteurs, bibliothèques, fiches de lecture...). Elle encourage les échanges et la mutualisation des moyens d'information grâce à une Revue semestrielle (*Théâtre & Animation*), un site Internet, des newsletters, des bulletins régionaux... La FNCTA organise également des formations dans tous les champs artistiques et techniques de la représentation.



PROMOUVOIR L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE



www.fscf.asso.fr

La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un projet éducatif commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité.

Reconnue d'utilité publique, la FSCF privilégie une vie associative accessible à tous.

Développer des actions en faveur de tous, d'éducation populaire et d'animation de la vie associative, telle est la mission de la FSCF.

Dans cet esprit, la FSCF propose des activités sportives, artistiques et culturelles, éducatives et d'animation accessibles à tous, dans le respect des idées, des niveaux et des particularités de chacun.

Par ailleurs, la fédération, à travers une offre de formation adaptée pour les bénévoles et les professionnels, favorise et facilite la prise de responsabilité des adhérents dans leur vie associative, citoyenne et personnelle.

Fidèle à ses valeurs éducatives, sociales et solidaires, la fédération porte une attention particulière au développement d'actions spécifiques et à l'adaptation de son offre de pratique. Elle incite donc ses associations à œuvrer pour le développement durable, la jeunesse et l'éducation populaire, le handicap, la santé, l'histoire et le patrimoine, etc.

CHIFFRES CLÉS :

- 1 435 associations
- 217 000 adhérents
- 40 000 bénévoles



POUR PORTER LA VOIX DES USAGERS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE



www.fuse.asso.fr

FUSE représente les familles avec des enfants en cursus artistique, les étudiants de l'enseignement artistique, et les associations culturelles soutenant l'accès à une pratique artistique de qualité, ouverte et diversifiée, accessible au plus grand nombre.



© Philippe Le Faure

SES MISSIONS :

- Débattre, réfléchir, croiser les regards et les pratiques au niveau local ;
- Représenter les usagers dans différentes institutions et organisations ;
- Travailler à un égal accès à la pratique artistique ;
- Renforcer le lien social et aider les élèves et leurs familles à être acteurs de leurs pratiques artistiques, inscrits dans la vie de la cité.

FUSE participe à la concertation sur les schémas d'orientations pédagogiques. Elle se mobilise pour que l'élève soit placé au cœur de l'enseignement artistique. Son projet, ses attentes et ses motivations doivent être à la base de son parcours d'enseignement. Il s'agit d'en avoir une vision intégrée (y compris sur temps scolaire ou périscolaire), dynamique et constructive, de réfléchir à l'organisation dans l'espace et le temps, et de penser les passerelles.

FUSE défend la pleine reconnaissance de la place des familles dans l'accompagnement du jeune dans sa pratique. Elle réaffirme le rôle essentiel des représentants des usagers, et en priorité des associations, comme partenaires participant aux décisions structurantes les concernant.

GRANDIR EN MUSIQUE



www.jmfrance.org



JM France © Meng Phu

Depuis 75 ans, les Jeunesses Musicales de France œuvrent pour l'accès à la musique des enfants et des jeunes, prioritairement dans les territoires et auprès des publics les plus éloignés de l'offre culturelle.



Rentrée en musique © JM France

Chaque année, le réseau des JM France, composé d'un millier de bénévoles et plus de 400 partenaires culturels, organise 2 000 spectacles, ateliers et événements. Une expérience musicale forte et de qualité proposée à plus de 400 000 jeunes pour qu'ils deviennent *spectateurs* et *acteurs* de la musique. L'association apporte aux acteurs locaux (collectivités, salles...) une expertise jeune public, des ressources artistiques et l'appui des 300 équipes associatives qui œuvrent sur le terrain dans la construction de projets collaboratifs.

En 2017, les JM France ont créé le *Fonds Musical pour l'Enfance et la Jeunesse*, fonds de dotation dédié spécifiquement à l'accompagnement de parcours d'éducation artistique et culturelle. Il soutient des actions alliant la découverte du concert et des projets axés sur les pratiques musicales collectives des enfants et des jeunes.

Association reconnue d'utilité publique, les JM France sont soutenues par les ministères en charge de la Culture, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et les sociétés civiles (Sacem, Adami, Spedidam), le FCM et le CNV.

UN AVENIR PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE



www.laligue.org

La Ligue de l'Enseignement est une des premières coordinations associatives françaises, avec près de 2 millions d'adhérents, via ses structures départementales ou spécialisées, notamment sportives ou son réseau de centres de vacances Vacances pour tous.

Elle est membre du Mouvement associatif, du Cidem, de l'Anacej, du Réseau national des Juniors Associations, et de l'association étudiante Animafac.

Engagée dans les champs de l'éducation et de la formation, de la laïcité, de l'accès aux vacances et aux loisirs, des pratiques sportives et de la citoyenneté active, la Ligue de l'enseignement défend l'accès aux arts et à la culture pour tous, comme condition de l'émancipation des individus dans un sentiment d'appartenance à un destin commun.

Chaque fédération départementale, grâce à son réseau d'associations, développe un projet culturel en partenariat avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités, les institutions culturelles, fondé sur une éducation artistique tout au long de la vie.

Ses 23 réseaux de diffusion du spectacle vivant touchent 300 000 spectateurs chaque année par une programmation destinée prioritairement au jeune public. Dans le domaine du cinéma, 25 réseaux et circuits itinérants accueillent chaque année près de 2 millions de spectateurs. Dans le domaine du livre, de la lecture et de l'écriture, ce sont toutes ses fédérations qui sont engagées dans le programme Lire et faire lire, et plus de 750 000 jeunes bénéficient d'une de ses actions diverses autour du livre.



LE RÉSEAU NATIONAL AU SERVICE DES PATRIMOINES ET DES PAYSAGES



www.patrimoine-environnement.fr

Patrimoine-Environnement est une association reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé de l'Environnement et par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Elle résulte de la fusion en 2013 de la « Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux » avec la « Ligue Urbaine et Rurale pour l'aménagement du cadre de la vie française ».

Patrimoine-Environnement réunit aujourd'hui des personnes morales et des personnes physiques qui militent pour le développement durable, pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, du patrimoine archéologique, architectural et touristique de la France, et pour l'amélioration du cadre de vie des français.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT À POUR MISSION :

- de rassembler et représenter auprès des pouvoirs publics les acteurs du patrimoine fédérés, qu'ils soient regroupés ou non en association,
- de les soutenir et les conseiller notamment sur des questions juridiques,
- de les rendre visibles par des actions de communication,
- et d'assurer l'information et l'éducation du public sur l'intérêt du patrimoine et la nécessité de le protéger.

Son site internet :

www.patrimoine-environnement.fr

reçoit plus de 15 000 visites par mois et sa newsletter bi-mensuelle est envoyée à près de 45 000 abonnés.



RENDRE LA CULTURE AU PEUPLE ET LE PEUPLE À LA CULTURE



www.peuple-et-culture.org

Depuis sa fondation, en 1945, Peuple et Culture poursuit son objectif de « rendre la culture au peuple et le peuple à la culture », confiant dans la capacité des arts et de la culture à relier les personnes dans l'espace et dans le temps.



© Peuple et Culture

Le mouvement a toujours fondé son action sur la conviction que seule une culture commune, vivante, créée par tous et par chacun et irriguant toutes les dimensions de la vie - travail, loisirs, éducation - pouvait garantir l'équilibre démocratique d'une société. Contribuer, aux côtés de l'ensemble des acteurs culturels et éducatifs, à la participation la plus large possible à la création et à l'animation de cette culture commune, c'est là la tâche spécifique qui incombe à l'Éducation populaire.

L'association propose des rencontres dans tous les champs culturels, accompagne les pratiques littéraires, cinématographiques, théâtrales, ludiques... en tentant à chaque moment d'allier exigence artistique et culturelle et lien avec les populations.

Les actions menées par les associations du mouvement Peuple et Culture s'appuient notamment sur un compagnonnage avec des artistes. Elles expérimentent des rencontres directes avec les artistes dans tous les champs artistiques, tout au long de l'année par un accompagnement professionnel des pratiques en amateur, par des résidences de quelques mois et des collaborations de plusieurs années.

CINÉMA ET ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



www.territoires-cinema.fr



Association d'élus territoriaux, de professionnels du cinéma et de responsables associatifs, présidée par Philippe Grosvalet, Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, Territoires et Cinéma, s'efforce de répondre aux questions que sont :

- la complémentarité des interventions des collectivités entre elles et avec l'État,
- le rôle des collectivités dans la «formation à l'image» du jeune public,
- les conséquences du numérique dans le cinéma,

- la place du cinéma dans le développement économique, la politique de la ville, l'animation des zones rurales...
- la prise en compte et le soutien à apporter aux projets des réseaux de salles, tant régionaux que départementaux.

Territoires et Cinéma développe son activité autour du thème : « CINÉMA ET ÉGALITÉ DES TERRITOIRES », ce qui implique que les mêmes possibilités d'accès aux prestations soient offertes à l'ensemble de la population. L'offre culturelle fait partie de ces prestations, non seulement par une pratique individuelle mais surtout par une pratique collective, ce qui implique la possibilité offerte à tous d'assister à des séances de cinéma.

Or l'accès aux salles est très inégalitaire.

Selon le CNC seule 48,1% de la population est considérée comme équipée. Résultat, l'indice de fréquentation : Paris 12.22, Rhône 4.55, Ariège 0.98.

Or, moyen de culture, le cinéma est un lieu et un moyen de rencontre entre les habitants du village, du quartier de la ville, donc de création de lien social.

Territoires et Cinéma souhaite donc contribuer à développer l'implantation des salles et l'accueil de circuits itinérants, la réalisation de séances non commerciales – ciné-clubs, avec le concours des associations.

DES ASSOCIATIONS DE PRATIQUE MUSICALE QUI FAVORISENT DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET LIEN SOCIAL



www.uff.cc

L'Union des Fanfares de France regroupe des associations musicales qui se rassemblent autour d'une pratique amateur, bénévole et intergénérationnelle. Depuis sa création en 1906, l'UFF occupe une place déterminante dans l'accès à l'apprentissage de la musique pour tous les publics, même les plus éloignés pour des raisons géographiques, physiques ou économiques. L'UFF accompagne son réseau de fédérations régionales et d'associations locales, coordonne les échanges et favorise le travail avec des musiciens professionnels choisis.

L'UFF accueille tous types d'ensembles à vent et percussions cherchant à développer une pratique collective de qualité, toutes esthétiques confondues.

Ces groupes musicaux participent à la vie citoyenne, renforcent le lien social, préservent les valeurs profondes du vivre ensemble telles que la solidarité, l'égalité, la fraternité et la générosité.

Au sein de l'UFF et de ses associations, des espaces de convivialité propices au débat donnent aux musiciens et aux bénévoles des possibilités d'émancipation et de développement personnel, où chacun peut forger ses propres choix artistiques.

Ces ensembles offrent aux jeunes l'opportunité de développer leur sens de la citoyenneté, de connaître l'engagement associatif, d'y assumer des responsabilités, de prendre le relais des anciens, de créer une dynamique et de tisser des liens forts au sein de la cité.

L'UFF encourage l'ouverture aux autres disciplines culturelles en proposant ou en participant à la co-construction de projets dans le but de promouvoir une pratique attrayante, diversifiée et innovante.



MISSION PATRIMOINE !

www.rempart.com



En 1966 des associations locales de sauvegarde du patrimoine ont fait le choix de se mettre en réseau et de constituer ensemble l'Union REMPART. Elles sont aujourd'hui 180 à composer ce mouvement associatif.

Chacune d'elles s'est créée autour d'un projet de sauvegarde, de mise en valeur et d'animation d'un château, d'une chapelle, d'un lavoir... Cet élément du patrimoine est au cœur du projet associatif local ; il en est à la fois le but et le support.

- **Le but** : il s'agit de restaurer, réhabiliter, transmettre aux générations futures le patrimoine que nous avons hérité du passé.
- **Le support** : le patrimoine constitue un outil de formation, de découverte, d'apprentissage, d'insertion, de socialisation pour toutes les personnes, jeunes et moins jeunes, qui participent au projet.

Evidemment, l'implication de la société civile pour le patrimoine dépasse les frontières de l'hexagone. C'est pourquoi REMPART a des relations étroites avec plus de 50 organisations partenaires dans 30 pays.

Le réseau REMPART souhaite associer le plus grand nombre à son action, dans une dynamique d'éducation populaire : chaque année, 10 000 citoyens s'engagent dans un projet local qui constitue à la fois un lieu d'apprentissage technique et de découverte du patrimoine ainsi qu'un lieu de rencontre interculturelle voire internationale et d'exercice de la citoyenneté.

Par ses chantiers de bénévoles, stages de formation, chantiers d'insertion, ateliers pédagogiques, conférences, animations... le réseau REMPART donne à tous l'occasion d'être acteur de la transmission de notre patrimoine.



© Rempart

MEMBRES DE LA COFAC

A CŒUR JOIE

24 avenue Joannès Masset
CS99261
69264 LYON CEDEX 09
☎ 04 72 19 83 40
secretariat@choralies.org
www.choralies.org

ASSOCIATION NATIONALE DES PROFESSEURS D'ART DRAMATIQUE

8 rue du Général Renault
75011 PARIS
administration@anpad.fr
www.anpad.fr

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES BATTERIES & FANFARES

26 rue Georges Bizet
63800 COURNON D'AUVERGNE
☎ 06 88 88 05 11
cfbf.secretariat@gmail.com
www.batterie-fanfare.fr

CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

10-12 avenue de la Marne
92120 MONTRouGE
☎ 01 55 58 22 82
cmf@cmf-musique.org
www.cmf-musique.org

CONFÉDÉRATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX

17 rue Navoiseau
93100 MONTREUIL
☎ 01 43 60 14 20
cnf@mouvement-rural.org
www.foyersruraux.org

FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS DE THÉÂTRE POPULAIRE

20 rue du Portail Boquier
84000 AVIGNON
☎ 05 49 41 26 70
federationatp@gmail.com
www.fatp.fr

FÉDÉRATION DES ECOMUSÉES ET DES MUSÉES DE SOCIÉTÉ

1 esplanade du J4
CS 10351
13213 MARSEILLE CEDEX 02
☎ 04 84 35 14 87
contact@fems.asso.fr
www.fems.asso.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Maison des Associations
12 ter place Garibaldi
06300 NICE
☎ 06 33 87 42 74
contact@federation-ffea.fr
www.federation-ffea.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ECOLES DE CIRQUE

13 rue Marceau
93100 MONTREUIL
☎ 01 41 58 22 30
accueil.ffec@ffec.asso.fr
www.ffec.asso.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES FÊTES ET SPECTACLES HISTORIQUES

15 Impasse Croix de Régner
13004 MARSEILLE
☎ 06 86 35 27 66
contact@ffsh.eu
www.ffsh.eu

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE

16 rue Hermel
75018 PARIS
☎ 01 44 69 82 25
contact@ffmjic.org
www.ffmjic.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AMIS DE MUSÉES

16-18 rue de Cambrai
75019 PARIS
☎ 01 42 09 66 10
info@amis-musees.fr
www.amis-musees.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMITÉS ET ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS

1 boulevard de Bonrepos
31000 TOULOUSE
☎ 05 62 72 90 90
relation@fncof.com
www.fncof.com

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMPAGNIES DE THÉÂTRE AMATEUR ET D'ANIMATION

12 rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS
☎ 01 45 23 36 46
contact@fncta.fr
www.fncta.fr

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

22 rue Oberkampf
75011 PARIS
☎ 01 43 38 50 57
fscf@fscf.asso.fr
www.fscf.asso.fr

FÉDÉRATION DES USAGERS DU SPECTACLE ENSEIGNÉ

7 rue Desprez
75014 PARIS
☎ 01 73 77 86 20
fuse.relations@gmail.com
www.fuse.asso.fr

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

3 rue Récamier
75341 PARIS CEDEX 07
☎ 01 43 58 95 00
jmatray@laligue.org
www.laligue.org

JM FRANCE (JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE)

20 rue Geoffroy l'Asnier
75004 PARIS
☎ 01 44 61 86 86
contact@jmfrance.org
www.jmfrance.org

PATRIMOINE - ENVIRONNEMENT

6-8 passage des 2 sœurs
75009 PARIS
☎ 01 42 67 84 00
contact@associations-patrimoine.org
www.patrimoine-environnement.fr

PEUPLE ET CULTURE

108 rue Saint Maur
75011 PARIS
☎ 01 49 29 42 80
culture@peuple-et-culture.org
www.peuple-et-culture.org

TERRITOIRES ET CINÉMA

3 rue du Maine (boîte 33)
75014 PARIS
☎ 01 43 20 29 29
villes.et.cinemas@wanadoo.fr
www.territoires-cinema.fr

UNION DES FANFARES DE FRANCE

14 rue des Maréchaux
68100 MULHOUSE
☎ 09 52 19 68 76
www.uff.cc
uff@uff.cc

UNION REMPART

1 rue des Guillemites
75004 PARIS
☎ 01 42 71 96 55
contact@rempart.com
www.rempart.com



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

22 rue Oberkampf
75011 PARIS
☎ 01 43 55 60 63
cofac.coordination@cofac.asso.fr
www.cofac.asso.fr

 www.facebook.com/cofac.asso.fr/

La COFAC remercie toutes les personnes
qui ont participé à cet ouvrage.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Marie-Claire MARTEL

COORDINATION ÉDITORIALE :
Eva CAMPS
avec la participation de Murielle LE GONNIDEC

Remerciements particuliers à Jean-Michel RAINGEARD

Conception graphique : imageconcept.fr

Crédits photographiques : Couverture
Fotolia@Hektor2 - Fotolia@DenisProduction
Shutterstock@De Vanja Jimmy Ivosevic

Impression : Printbox

La COFAC est membre du Mouvement associatif



La COFAC est partenaire du Ministère de la Culture pour l'opération



La COFAC copilote la mission CRDLA Culture, portée par OPALE



Partenaires et soutiens



DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA CULTURE

pour favoriser l'inclusion et l'équité sociale



En dépit des progrès réalisés dans de nombreux pays, l'accès aux loisirs et à la culture reste trop souvent réservé à certains... Encore trop de personnes restent à la porte des musées, des théâtres ou des librairies. Parce qu'elles ne se sentent pas « légitimes » à investir ces lieux, ou par arbitrage financier.

Aux côtés des financeurs et des acteurs de la médiation culturelle, Up s'efforce de démocratiser l'accès à la culture et aux loisirs tout en défendant la pluralité de l'offre culturelle.

Encourageant ouverture d'esprit et curiosité, nos solutions participent à tisser du lien social. Et démocratisant la demande culturelle, elles favorisent la diversité artistique et contribuent à l'équilibre financier des manifestations et lieux culturels.

Favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre avec les solutions Up

 **Chèque Lire**  **Chèque Culture**  **C'kdo**

Retrouvez les solutions du groupe Up pour
pour démocratiser la culture et les loisirs :
up.coop

Le Groupe Up est
partenaire de la



**Ça fait du bien
au quotidien**